

LETTRE D'INFORMATION

du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets de la
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot

Ouverture, proximité, solidarité

IMPORTANT !

Lancement de l'année test de la Redevance Déchets

Madame, Monsieur,



Dans un contexte réglementaire et financier contraint, le Conseil Communautaire a délibéré pour la mise en place de la Redevance Déchets en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM). Le passage en redevance, en lieu et place de l'impôt, permet de lier les contributions des usagers à leur utilisation du service plutôt qu'à la valeur locative de leur bien. Ce changement de fiscalité sera accompagné d'un changement de collecte.

Pour rappel, le calendrier de mise en place est le suivant :

2024 : Année test – changement de la collecte des Ordures Ménagères. **À partir du lundi 12 février**, la collecte des ordures ménagères en porte à porte prendra fin sur chaque commune. Les Ordures Ménagères, comme les emballages, le papier et le verre, seront alors collectées en Point de tri. Le nombre de dépôts d'ordures ménagères ne sera pas limité durant cette année test.

À l'automne 2024, vous recevrez par courrier les tarifs et forfaits qui auront été délibérés en conseil communautaire et qui seront appliqués en 2025.

2025 : Année de 1^{ère} facturation. En remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM), vous recevrez votre facture de la Redevance Déchets. Le passage en redevance en lieu et place de l'impôt permet de lier les contributions des usagers à leur utilisation du service plutôt qu'à la valeur locative de leur bien. Différents modes de paiement vous seront proposés ainsi que le paiement en plusieurs fois.

Vous n'avez pas encore récupéré votre badge, nous reprogrammons des stands en janvier et février 2024. Retrouvez les dates au verso de la lettre.

Parce que le Tri c'est partout et tout le temps, nous comptons sur vous pour que ces changements indispensables à la bonne gestion de nos déchets puissent se réaliser de la meilleure des manières.



Didier CAMINADE,
Président de Fumel Vallée du Lot.



Pour Trémons, les deux points de tri sont :
un au bourg près de l'école et un près du passage à niveau à Moudoulens, mais vous pouvez aussi utiliser les points de tri des autres communes de la Communauté.